

## Liste des délibérations du conseil communautaire Du lundi 26 février 2024

Date de convocation du Conseil : 20 février 2024

### MEMBRES PRESENTS :

ANJOU	Mr DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André –Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry -
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie – Mr PERNOT Bernard
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARAD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCHANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mr REY Jean Marc

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr MONTEYREMARAD Christian pouvoir à Mr DOLPHIN Jean-Michel - Mme MONNERY Annie pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mr SOLMAZ Kénan pouvoir à Mr PAQUE Yannick - Mr BONNETON Gilles pouvoir à Mr VIALLATTE Régis - Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMARAD Axel – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André - Mr MERLIN Denis pouvoir à Mr REY Jean-Marc - Mme DEZARNAUD Sylvie pouvoir à Mme GRANGEOT Christelle - Mr PEY René pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr SGUI Jean-Michel – Mr MERLIN Olivier à Mr GENTY Philippe - Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr CHAMBON Denis - Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier -

**EXCUSES** : Mr FLAMANT Yann - Mme TYRODE Elisabeth – Mr ANDRE Sébastien – Mr BERHAULT Yann - Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mr COURION Sébastien - Mme DUGUA Isabelle – Mr PAVONI Jean-

François - Mr MANIN Gilbert – Mme OGIER Karelle – Mr ILTIS Laurent - Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Madame Christelle GRANGEOT a été élue secrétaire de séance.

03

00

02

00

**Délibération 2024/025 : administration générale – création de postes- budget général**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** les propositions de Madame la présidente pour la création des postes

Voirie : Mise en adéquation du grade du poste avec le grade de l'agent recruté par voie de mutation :

- 1 poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet pour assurer les missions de référent de la voirie communautaire à la suite de la mutation d'un agent.

Santé : Dans le cadre de la reprise de l'activité de la médiation santé par la Communauté de communes :

- 2 postes d'assistant socio-éducatif à temps non complet 28 heures pour assurer les missions de médiation santé.

**Délibération 2024/026 : Administration générale : adhésion annuelle à l'association des archivistes français général**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** l'adhésion à l'association des archivistes français au tarif de 105 € pour l'année 2024.

**Délibération 2024/027 : Urbanisme - aménagement du territoire : convention de veille et de stratégie foncière – Commune de Vernioz - EPORA**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le projet de convention avec l'EPORA et la Commune de Vernioz

**Délibération 2024/028 : Finances : autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le projet de convention avec l'EPORA.

**Délibération 2024/029 : Finances : fonds de concours – Commune de Sablons**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 86 632.00 € à la commune de Sablons pour la rénovation des cimetières.

**Délibération 2024/030 : Finances : placement sur un compte à terme**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** de placer une somme de 45 000 € sur un compte à terme auprès de l'Etat pour une durée de 12 mois.

**Délibération 2024/031 : Tourisme : modification des tarifs du camping intercommunal de Beaurepaire**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire du camping intercommunal de Beaurepaire telle que ci-dessous détaillée, applicable à compter de la saison 2024 :

	Tarifs 2023 – TTC		Tarifs 2024 - TTC	
	Basse Saison	Haute Saison Juillet / Août	Basse Saison 30/03 au 30/06 01/09 au 13/10	Haute Saison Juillet / Août
<b>EMPLACEMENT</b>				

Nuitée 1 personne (emplacement tente ou caravane + véhicule)	9,50 €	10,50 €	10 €	12 €
Nuitée 2 personnes (emplacement tente, caravane + véhicule ou camping-car)	13,50 €	14,50 €	14 €	17 €
Adulte supplémentaire (+ 7 ans)	3,00 €		5,00 €	
Enfant supplémentaire de 2 à 7 ans	1,50 €		1,50 €	
Enfant moins de 2 ans	Gratui t		Gratui t	
Nuitée groupe (clubs, associations, etc... à partir de 20 personnes) sans électricité (si électricité : nb de branchement à déterminer selon l'équipement)	4 € / personne		6 € / personne	
Branchement électrique (10A) : à la nuitée forfait saison	3,5 € 262 €		3,5 € 262 €	
Forfait au mois (1 ou 2 personnes + emplacement tente ou caravane + 1 véhicule et HORS électricité	175 €	195 €	175 €	195 €
Forfait saison (1 ou 2 personnes + emplacement tente ou caravane + 1 véhicule et HORS électricité	902 €		990 €	
Supplément emplacement Grand Confort Forfait Saison	415 €		415 €	
Consommation électrique sur relevé (forfait saison grand confort)	0,30 € / kWh		0,30 € / kWh	
Garage Mort (voiture ou installation)	4 € / jour		4 € / jour	
Aire de service camping-cars			10 €	
MOBIL HOME sur réservation			Minimum 2 nuits	
MOBIL HOME 1 à 2 personnes (1 chambre)	205 € / semaine 38 € / nuit	255 € / semaine (samedi à samedi)	295 € / semaine 55 € / nuit	345 € / semaine (samedi à samedi)
MOBIL HOME 4 à 6 personnes (2 chambres)	225 € / semaine 43 € / nuit	295 € / semaine (samedi à samedi)	345 € / semaine 62 € / nuit	395 € / semaine (samedi à samedi)
Forfait enlèvement Mobil Home ou caravane	500 €		700 €	
Animaux	0,50 €		0,50 €	
Visiteur	1 €		1 €	
Jeton pour machine à laver	3 €		3 €	

Hivernage	125 €	125 €
Caution badge	20 €	20 €
Caution bracelet piscine	10 €	10 €
Caution Mobil-home	300 €	300 €
WIFI	GRATUITE (pour les campeurs)	GRATUITE (pour les campeurs)
Piscine selon dates d'ouverture de lapiscine	GRATUITE (pour les campeurs)	Le tarif camping comprend l'accès gratuit à la piscine
<b>LOCATION VAE (Vélo à Assistance Électrique)</b>		
½ journée	15 €	15 €
Journée	25 €	25 €
Caution	200 €	200 €
<b>BOISSONS</b>		
Non alcoolisées 33 cl	1 €	1 €
Glaces	1,5 €	1,5 €

#### **Délibération 2024/032 : Tourisme : adhésions à divers organismes en 2024**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** les adhésions, le versement des cotisations et les éventuelles décisions des membres représentant la Communauté de communes tels que détaillés ci-dessous :

<b>Organisme</b>	<b>Montant cotisation 2024</b>
FDOT	585,00 €
ADN Tourisme	561,00 €

#### **Délibération 2024/033 : Culture : proposition de partenariat EBER CC/TEC autour du Salaise Blues festival**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir avec EPCC Travail et Culture pour permettre de déterminer les conditions de participation du Conservatoire 6/4 d'EBER au Salaise Blues festival, et **VALIDE** les conditions de financement telles que décrites dans la convention, soit pour un total de participation d'EBER à hauteur de 884,70 €.

#### **Délibération 2024/034 : Culture : résidence artistique participative dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville**

Le Conseil communautaire, à la majorité (9 abstentions) de ses membres, **APPROUVE** le principe de résidence artistique participative au coeur des quartiers Politique de la Ville avec la compagnie Bigre ! retenu pour ce projet.

#### **Délibération 2024/035 : Eaux - Annulation partielle et remboursement de factures Eau et Assainissement émises sur exercice antérieur**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** l'annulation partielle des factures indiquées ci-dessus et le remboursement des sommes indiquées d'un montant total de 3 026.38 € TTC en eau et 2 586.83 € TTC en assainissement.

**Délibération 2024/036 : Eaux – Tarifs 2024 de facturation des analyses de Reliquat d’azote Sortie d’Hiver (RSH)**

Le Conseil communautaire, à l’unanimité de ses membres, **DECIDE** de reconduire le dispositif des analyses RSH et de l’étendre à l’ensemble des parcelles situées dans les Aires d’Alimentation de Captages prioritaires sur le territoire EBER, **VALIDE** le tarif de 78.50 € HT pour une analyse RSH applicable pour 2024, **VALIDE** la mise en place d’un forfait 2, 3 ou 4 analyses au prix 157.00 € HT pour 2024.

**Délibération 2024/037 : Eaux : dispositif d’incitation financière aux particuliers pour l’achat d’un récupérateur d’eau de pluie (hors sol)**

Le Conseil communautaire, à l’unanimité de ses membres, **VALIDE** le dispositif d’incitation financière aux particuliers pour l’achat de récupérateurs d’eau de pluie, **APPROUVE** le règlement du dispositif susvisé et ses annexes tels qu’annexés à la présente délibération, **APPROUVE** le versement d’une incitation financière à hauteur de 50 % maximum du prix d’achat total en € TTC d’un système de récupération d’eau de pluie hors sol, avec un plafonnement d’aide maximale de 100 € par foyer.

**Délibération 2024/038 : Assainissement – Extension BT du réseau électrique pour alimentation du poste de refoulement du Cortet à Vernioz**

Le Conseil communautaire, à l’unanimité de ses membres, **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 14 564 € TTC

Financements externes : 12 114 € TTC

Participation prévisionnelle de la CC EBER (net de TVA) 2 451 €

*(frais TE38 + contribution aux investissements)*

**PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 139 € (nette de TVA)

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité, **PREND ACTE** de la contribution prévisionnelle EBER aux investissements de 2 312 € (nette de TVA), **APPROUVE** la réalisation du projet d’extension du réseau électrique par TE38.

**Délibération 2024/039 : Environnement / Déchets - avenant de prolongation au contrat CITEO**

Le Conseil communautaire, à l’unanimité de ses membres, **APPROUVE** l’avenant au contrat CITEO 2024 afin de permettre la continuité au 1er janvier 2024 des soutiens et de la reprise prévus au contrat au titre des emballages ménagers.

**Délibération 2024/040 : Politique de la Ville : nouveau contrat « engagements quartiers 2030 »**

Le Conseil communautaire, à la majorité (1 abstention) de ses membres, **APPROUVE** le contrat « Engagements Quartiers 2030 » d’EBER, dont un exemplaire restera joint à la présente délibération.

**Délibération 2024/041 : Politique de la Ville : dispositif Ville Vie Vacances – subventions EBER**

Le Conseil communautaire, à l’unanimité de ses membres, **APPROUVE** l’enveloppe globale 2024 de 20 000 € pour le dispositif Ville Vie Vacances,

**APPROUVE** le vote des subventions suivantes qui seront financées par les crédits du compte 65734 du BP 2024 :

o Commune du Péage de Roussillon : 3 000 €

o Commune de Salaise sur Sanne : 1 000 €

o Commune de Saint Clair du Rhône : 2 000 €

**APPROUVE** le vote des subventions suivantes qui seront financées par les crédits du compte 6574 du BP 2024 :

o Centre Social du Roussillonnais : 1 000 €

o Centre Social des 4 vents : 3 000 €

**Délibération 2024/042 : Environnement : adhésion au Conservatoire d’Espaces Naturels Isère (CEN Isère)**

Sujet reporté

**Délibération 2024/043 : Transport : règlement intérieur du réseau « Le 37 »**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le règlement intérieur du réseau de transport « Le 37 » dont un exemplaire restera joint à la présente délibération.

**Délibération 2024/044 : Logement : convention SOLIHA Isère Savoie et aide à l'amélioration à l'habitat - renouvellement**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** le renouvellement de la convention avec SOLIHA pour l'année 2024, **VALIDE** la poursuite de l'organisation des permanences à Saint Maurice l'Exil et à Beaurepaire, **DÉCIDE** qu'EBER Communauté de communes apportera un soutien de 500 € par dossier pour la réalisation d'un nombre maximum de 15 projets de rénovation thermique engagés par des propriétaires occupants dans le cadre du programme Ma Prim Rénov' Sérénité, soit une enveloppe globale de crédits de 7 500 € pour la période du 1er janvier au 30 juin 2024,